auFiL
Le journal du Pays fléchois
#84
FÉVRIER - MARS 2022

Éclairage_

Investir dans les énergies renouvelables

P4

P6
Initiatives_ Une reprise par les salariés

P7
Rencontre avec_ Maria Gouliarmis, judoka impliquée

© Adobe Stock

Pays Fléchois

édito_

© Philippe Noisette

Nadine Grelet-Certenais
Présidente de la Communauté de communes du Pays fléchois
Maire de La Flèche

Des centaines de projets déclinés en fiches actions ont été identifiés dans ce premier Contrat de relance et de transition écologique.

Un contrat de relance et de transition écologique

Désormais, l'État rassemble ses politiques contractuelles sous un nouveau document : le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Portée par la Communauté de communes, cette convention d'engagement reprend l'ensemble des dispositifs contractuels souscrits entre l'État et l'intercommunalité ou les communes. Il s'étend sur le reste des mandats municipaux et communautaires.

Ce contrat passé avec l'État, nous permet de définir notre stratégie pour le territoire. En nous basant sur le diagnostic et les axes stratégiques issus du Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) réalisé lors de la procédure du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLU-i), nous avons fixé quatre objectifs : développer et promouvoir le pays fléchois, accueillir au sein de notre territoire et coopérer avec les partenaires publics-privés et territoires proches. Des centaines de projets déclinés en fiches actions ont été identifiés dans ce premier CRTE comme le développement de la zone d'activité de La Bertraie, la construction d'une nouvelle déchetterie et d'un quai de transfert, l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat ou encore la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Les énergies renouvelables

Nous le savons, la question de la maîtrise des énergies et des ressources nécessaires à leur production devient indispensable pour préparer le futur du territoire. Comme vous pourrez le lire dans la rubrique Éclairage de ce magazine, nous souhaitons que le déploiement des énergies renouvelables soit envisagé pour chaque nouveau projet du Pays fléchois comme l'installation de panneaux photovoltaïques lors de la réfection d'une toiture par exemple. Ces projets vont nous permettre de développer l'économie et l'attractivité de notre territoire tout en préparant notre héritage aux générations futures. ■

En raison de la situation sanitaire, les informations présentes dans ce magazine peuvent évoluer.

en bref_

Le lieu d'accueil enfants-parents

Situé au Pôle Petite enfance, le lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) La petite souris est ouvert les mardis, de 9h à 12h, durant les périodes scolaires. Les futurs parents, parents et enfants de 0 à 4 ans (accompagnés d'un adulte de leur entourage) peuvent venir dans cet espace de rencontres, d'écoute et d'échange. Gratuit et anonyme, l'accueil est assuré par deux professionnelles de la petite enfance, disponibles pour tous. En raison des conditions sanitaires, l'accès se fait sur inscription au 02 43 48 03 40.

+ d'infos sur www.paysflechois.fr.

instantanés_

ELLE L' A DIT

L'été dernier, j'ai été à l'initiative de courriers adressés au directeur de l'Agence régionale de santé et au ministre de la Santé. Nos demandes sont simples et légitimes : un égal accès aux soins et le maintien de nos hôpitaux de proximité.

Nadine Grelet-Certenais, présidente du Pays fléchois, lors de ses vœux

L'ACTU EN CHIFFRE

182

En 2021, au Pôle Petite enfance, 127 enfants ont été accueillis au service multi-accueil et 55 à l'accueil familial.

57 834

Depuis le 1er décembre, 48 195 € de Chèq' Bonus ont été vendus par Anim'en Flèch et 9 639 € ont été offerts par le Pays fléchois, soit 57 834 € injectés dans l'économie locale.

12 260

12 260 calendriers de collecte 2022 ont été distribués dans les boîtes-aux-lettres du territoire. Ils sont également disponibles sur le site *www.paysflechois.fr.*

LES MOTS

Permis citoyens

Chaque année, le Pays fléchois offre 750 € à cinq jeunes pour financer leur permis de conduire en échange de bénévolat dans une association locale.
+ d'infos auprès de la Mission locale Sarthe et Loir.

Plus d'actualitées sur **paysflechois.fr**

EN IMAGES

DU 22 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE EN PAYS FLÉCHOIS

Sept entreprises industrielles ont ouvert leurs portes à l'occasion de la Semaine de l'industrie. Une manière de faire découvrir les savoir-faire locaux et de susciter, peut-être, des vocations.

LE 28 NOVEMBRE • CLERMONT-CRÉANS

Marchés de Noël, concerts et illuminations ont rythmé le mois de décembre en pays fléchois. Ce sont des temps d'échange et de partage importants pour la vie des communes.

LE 16 DÉCEMBRE LA CHAPELLE D'ALIGNÉ

Nadine Grelet-Certenais, présidente du Pays fléchois a signé un contrat de relance et de transition écologique avec Véronique Ortet, sous-préfète de La Flèche et Emmanuel Franco, vice-président du conseil départemental de la Sarthe.

Investir dans les énergies renouvelables

Kevin Yoncourt a présenté la centrale hydroélectrique du moulin de la Bruère lors des Journées européennes du patrimoine 2021.

La Communauté de communes du Pays fléchois investit dans les énergies renouvelables. L'enjeu énergétique est étudié pour chaque nouveau projet, pour répondre à l'évolution législative et aux besoins écologiques. Explications.

La loi de transition énergétique prévoit de réduire les émissions de gaz à effet de serre et fixe à 32 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en France, à l'horizon 2030 : le vent, l'eau, le bois, le soleil... « *La première chose à faire est de diminuer la consommation afin que les énergies renouvelables ne servent pas uniquement à alimenter un surplus de dépense énergétique*, prévient Jérôme Legat, directeur adjoint des services Techniques du Pays fléchois. *L'énergie la plus verte est celle que l'on ne produit pas. Pour cela, chacun peut agir au quotidien en isolant son logement ou, plus simplement, en coupant les appareils en veille, par exemple.* »

La Communauté de communes du Pays fléchois investit depuis plusieurs années dans les énergies renouvelables. Par exemple, le centre aquatique L'îlébulle, construit en 2009, est chauffé grâce à une chaudière à bois. « *Il y a une volonté politique dans toutes les communes du territoire de développer ces énergies* », souligne Nicolas Chauvin, vice-président du Pays fléchois en charge de la commission Environnement.

PRODUIRE UN MIXE ÉNERGÉTIQUE

Aujourd'hui, pour chaque projet, l'intercommunalité étudie la possibilité d'y produire des énergies renouvelables. « *Il est important de ne pas se consacrer à une seule source d'énergie*, poursuit le vice-président. *Nous devons produire un mix énergétique en nous adaptant aux particularités de notre territoire. Par exemple, en vallée du Loir, il y a un fort potentiel pour développer une filière bois.* »

Cet investissement dans les énergies renouvelables permet aussi de valoriser le patrimoine local, comme c'est le cas au moulin de la Bruère, avec l'installation d'une centrale hydroélectrique.

En 2021, le Pays fléchois a recruté Kevin Yoncourt, chargé de mission Énergies renouvelables afin d'étudier toutes ces opportunités. « *Plusieurs projets sont en cours d'analyse*, explique le technicien. *Le plus avancé est l'installation de panneaux solaires sur le site de la déchetterie de Thorée-les-Pins* (voir ci-contre). *Nous travaillons également sur un réseau de chaleur ou encore un cadastre solaire. Ces aménagements peuvent avoir des retombées positives directes pour les habitants.* » ■

Des panneaux solaires à Thorée-les-Pins

Le site de l'actuelle déchetterie à Thorée-les-Pins va être équipé de panneaux solaires. L'opération permettra de produire une énergie renouvelable sur le territoire et aura des retombées financières pour les collectivités locales.

Selon la loi, l'installation de panneaux solaires doit être envisagée en priorité sur des toits et des terrains dégradés ou pollués. Le site de la déchetterie de Thorée-les-Pins, qui sera fermée à l'ouverture du nouvel équipement à La Flèche, offre une belle opportunité de projet photovoltaïque.

« *L'investissement de départ étant très important, le terrain va être mis à disposition d'une entreprise qui va installer, gérer et entretenir les panneaux solaires*, explique Kevin Yoncourt, chargé de mission Énergies renouvelables. *Elle injectera ensuite l'énergie produite sur le réseau.* »

Une convention a été signée en février 2021 et les travaux devraient débuter en 2023. Environ 30 000 modules de panneaux solaires seront installés sur les 16 hectares du site. Leur puissance avoisinera les 14,37 mégawatts. « *Il s'agit du premier projet d'envergure pour les énergies renouvelables sur le territoire*, se félicite Nicolas Chauvin. *Cette production d'énergie verte doit, tout de même, être compatible avec la gestion de la biodiversité.* » Les zones humides seront maintenues et la végétation conservée, voire renforcée par endroits.

La location du terrain et les taxes devraient rapporter environ 175 000 € par an au Pays fléchois. La Région, le Département et la commune bénéficieront également de retombées financières estimées, au total, à plus de 50 000 € annuels. Une réunion publique va être organisée prochainement pour informer les habitants sur les détails de ce projet. ■

© Freepik

L'INFO EN +

En moyenne, un foyer français type consomme **7,4 mégawattheures** par an.

L'énergie consommée par 1 000 foyers équivaut à la production de :

1 éolienne de 3 mégawatts

ou

3 hectares de panneaux solaires au sol

ou

15 000 m² de toiture équipée de panneaux solaires

ou

100 centrales hydroélectriques du moulin de la Bruère

LE DOSSIER EN BREF

32 %
Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en France à l'horizon 2030, fixée par la loi de transition énergétique.

« Nous devons produire un mix énergétique en nous adaptant aux particularités de notre territoire. »

30 000 modules de panneaux solaires seront installés sur le site de l'actuelle déchetterie de Thorée-les-Pins.

« Cette production d'énergie verte doit, tout de même, être compatible avec la gestion de la biodiversité. »

Une reprise par les salariés

L'entreprise familiale Préchais services, située à Villaines-sous-Malicorne, a été reprise par des salariés en juin 2021. Récit de ce changement de propriétaires.

Installée depuis quatre générations au centre de Villaines-sous-Malicorne, l'entreprise Préchais services est presque une institution sur le territoire. D'abord spécialisée dans la forge, puis dans les travaux agricoles, son expertise s'est développée dans les services du bâtiment : électricité, plomberie et chauffage.

En juin 2021, alors que l'âge de la retraite approche pour le gérant Jean-Marie Préchais, deux salariés, Séverine Heurtaud, secrétaire-comptable arrivée en 2010, et Romain La Guerche, électricien arrivé en 2019, s'associent à Mickaël Nourry, isoleur-plaquiste indépendant, pour reprendre l'entreprise.

Séverine Heurtaud, Romain La Guerche et Mickaël Nourry ont repris l'entreprise Préchais services.

Toutes les conditions étaient rassemblées pour continuer. « *Il y a beaucoup de travail, des outils, des clients et nous avions peur que l'entreprise ne soit pas reprise*, se souvient la co-gérante. *Avec l'envie et la passion, nous voulions prendre notre destin en main.* »

La passation se fait en douceur. Jean-Marie Préchais seconde les trois associés. « *Nous profitons de ses conseils et de ses idées*, explique Séverine Heurtaud. *Lui peut lever le pied progressivement. Cela rassure également les clients.* » Même lieu, mêmes contacts, l'entreprise reste identique.

La préparation de la reprise de l'entreprise a duré environ huit mois. « *Administrativement, cela a été un parcours du combattant*, poursuit-elle. *Nous avons dû faire appel à un avocat.* » Elle a également dû suivre des formations pour maintenir la certification Reconnu garant de l'environnement (RGE) par exemple. « *Aujourd'hui, on commence à trouver notre rythme de croisière. On revient dans le cœur de notre métier et c'est ce qui est intéressant.* » ■

© Philippe Noisette

Un nouveau plan de gestion pour les marais

Un troisième plan de gestion de la réserve naturelle régionale des Marais de Cré-sur-Loir / La Flèche a été validé début décembre. Il permet d'organiser l'entretien et le développement du site sur douze ans.

Un plan de gestion d'une réserve naturelle est un document qui fixe un état des lieux, définit des objectifs à plus ou moins long terme et organise des actions concrètes et leur évaluation. « *Cela concerne aussi bien l'entretien ou les travaux, que le côté administratif comme la comptabilité ou la communication* », explique Arnaud Lalande, responsable du site.

Le troisième plan de gestion de la réserve naturelle régionale des Marais de Cré-sur-Loir / La Flèche vient d'être validé par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel le 2 décembre dernier. Une convention de gestion est ensuite signée avec le conseil régional qui finance 40 % des dépenses de la réserve naturelle.

Si le premier plan de gestion a permis de finaliser la restauration des milieux et de mettre en place leurs modes d'entretien, le deuxième a ajusté cette gestion et ouvert le site vers un rôle pédagogique. « *D'un certain côté, une réserve s'apparente à un sanctuaire avec des objectifs de préservation de la biodiversité mais elle a aussi un rôle pédagogique pour sensibiliser la population*, décrit Arnaud Lalande. *Le but est de trouver un équilibre entre ces deux objectifs.* »

Ce nouveau plan de gestion, étendu sur douze ans, doit permettre d'approfondir les connaissances sur le site : « *Nous allons notamment travailler sur la gestion hydraulique des marais tout en continuant les inventaires et suivis d'espèces*, poursuit-il. *Nous allons aussi étendre le pâturage des vaches à l'ensemble des roselières. Cela va permettre d'affiner la gestion du site.* » De nouveaux projets et partenariats sont également au programme pour ouvrir le site à tous les publics. ■

Maria Gouliarmis, lors de son entraînement au Judo club La Flèche.

Judoka impliquée

Jeune judoka, Maria Gouliarmis a déjà un beau palmarès. Elle tient à s'engager pour son club de La Flèche et s'est formée à l'arbitrage. Portrait de cette jeune fille qui s'épanouit grâce à son sport.

Bio express

18 avril 2008 : naissance à Gonesse (95)

2012 : arrivée à La Flèche

2016 : début du judo

2017 : première médaille en compétition

2018 : début de la formation d'arbitrage

S'épanouir par le sport

Après avoir pratiqué la danse et la gymnastique, Maria Gouliarmis se tourne vers le judo presque par hasard. « *Nous sommes allés au forum des sports de La Flèche et c'est elle qui a voulu essayer ce sport de combat* », se souvient sa mère.

Tout de suite, la jeune fille s'épanouit. « *Je me suis sentie dans mon élément*, confie Maria. *Lorsque j'ai une journée stressante au collège, le sport me permet de relâcher la pression.* »

La complicité avec son entraineur, Mathias Etourmy, est également un élément important. « *Pendant les compétitions, il est son principal pilier*, témoigne son père. *Il parvient à la booster.* »

Aujourd'hui, Maria Gouliarmis est ceinture verte et a déjà un palmarès bien fourni : plusieurs fois championne départementale et sur le podium du championnat régional. « *Elle a tout pour renouveler les podiums*, prédit son entraineur. *Elle est travailleuse et ne se repose pas sur ses lauriers.* » Cette année, elle participe à des stages pour se qualifier au championnat de France par équipe.

L'arbitrage pour aller plus loin

En 2018, Mathias Etourmy lui propose de découvrir l'arbitrage. La formation commence par deux années d'initiation aux rôles de commissaire sportif et d'arbitre. Maria a ensuite choisi de consacrer sa dernière année de formation à l'arbitrage. « *Elle a déjà validé son test écrit*, détaille l'entraîneur. *Il lui reste la pratique avant de devenir arbitre auxiliaire, le niveau départemental sans ceinture noire.* »

Une pénurie d'arbitres touche beaucoup de sports et le pays fléchois n'est pas épargné. Pour Maria Gouliarmis, cet engagement vient naturellement avec la passion de son sport : « *Je ne veux pas juste faire du judo et rentrer chez moi*, affirme la fléchoise. *Il faut que je m'implique.* » L'arbitrage lui permet de progresser. « *Je connais mieux les règles et je peux prendre du recul*, poursuit l'adolescente. *En arbitrant, on voit les erreurs que le combattant ne voit pas et on découvre de nouvelles techniques.* »

La jeune judoka a déjà arbitré quelques combats. « *J'essaie de m'évaluer et de relire des passages des règlements pour m'améliorer.* » Une façon de développer sa passion pour le judo. ■

_AGENDA

Mercredi 9 février • Malices au Pays
Salle Coppélia, à La Flèche.
Pour clore le festival jeune public du Pays Vallée du Loir, une journée d'animation est organisée à La Flèche.
Au programme : spectacles, atelier cuisine, espaces de lecture et de jeu.
+ d'infos sur www.pays-valleeduloir.fr.

Vendredi 25 février • Soirée zen
Centre aquatique L'îlébulle, à La Flèche.
De 20h à 22h. Les visiteurs sont invités à une soirée de détente au centre aquatique : réflexologie, massages, yoga, sophrologie et watsu seront notamment au programme.
Entrée 5 €. 7 € par soin.
+ d'infos sur www.paysflechois.fr.

Du 1er au 3 avril • Salon du savoir-faire
Halle-au-Blé, à La Flèche.
Lors de cet événement, les exposants présentent leurs métiers à travers des démonstrations, dégustations, ateliers et échangent avec les visiteurs.
+ d'infos sur www.paysflechois.fr.

Informations sous réserve des consignes sanitaires.

Retrouvez tous les événements sur **paysflechois.fr**

auFiL Le journal du Pays fléchois

Directrice de publication Nadine Grelet-Certenais **Rédaction** Service communication du Pays fléchois **Conception-réalisation** Service communication du Pays fléchois **Photos** Communauté de communes du Pays fléchois, Ville de La Flèche, Adobe Stock, Philippe Noisette, Freepik **ISSN** 1638 -1009 - Dépôt légal à parution **Impression** Numeriscann **Tirage** à 14 200 exemplaires **Édition** n° 84 - Février / mars 2022

Au quotidien, c'est nous.

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

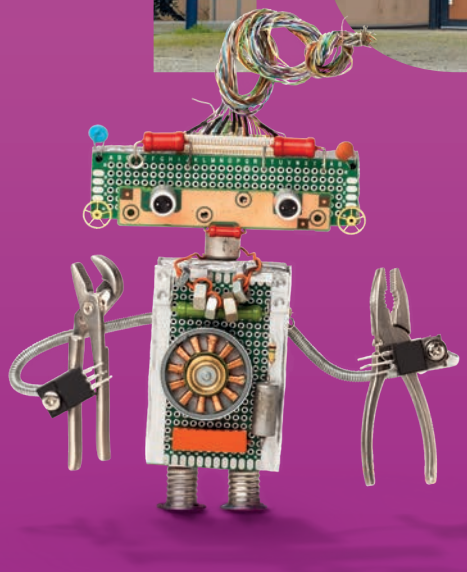

La **fréquentation** de l'Espace multimédia est de 1366 passages depuis son déménagement le 1er février 2021.

ARTHEZÉ • BAZOUGES-CRÉ-SUR-LOIR • BOUSSE • CLERMONT-CRÉANS • COURCELLES-LA-FORÊT
CROSMIÈRES • LA CHAPELLE D'ALIGNÉ • LA FLÈCHE • LA-FONTAINE-SAINT-MARTIN
LIGRON• MAREIL-SUR-LOIR • OIZÉ • THORÉE-LES-PINS • VILLAINES-SOUS-MALICORNE

Communauté de communes du Pays fléchois • Courrier : Espace Pierre-Mendès-France 72200 La Flèche
Accueil : Centre administratif Jean-Virlogeux - rue Fernand-Guillot 72200 La Flèche • 02 43 48 66 00
contact@cc-paysflechois.fr • Ouvert du lundi au vendredi 8h30 - 12h et 13h30 - 17h30 **www.paysflechois.fr**

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES